



Paris, le 12 février 2013

La MAP appliquée à l'administration territoriale de l'État Destination Réate II ?...

Un groupe de suivi du CT des DDI était organisé par les services du Premier ministre le 6 février. Avec au menu la modernisation de l'action publique appliquée aux services déconcentrés de l'État, en particulier les DDI.

Pour FORCE OUVRIERE, les axes proposés par l'administration ne répondent en rien aux difficultés rencontrées et exprimées par les agents. En particulier, il n'y a rien sur les moyens, effectifs et missions, sauf pour justifier des remises en cause en profondeur du statut des agents et de leurs conditions de travail.

Le triptyque infernal réorganisations continues/luttes et pouvoirs/saignée des effectifs est plus que jamais d'actualité. Et ce sans parler de l'impact potentiel de l'acte 3 de décentralisation...

Les DDI ont d'abord besoin de lisibilité sur l'avenir de leurs missions et leurs moyens, à leurs agents de retrouver du sens ! Et nous en sommes bien loin à ce stade...

Revue des axes proposés à ce stade par le GT ATE :

Thématique n°1 Articulation des acteurs de l'administration territoriale de l'État

Appeler l'attention du niveau politique sur les difficultés d'adéquation entre missions et moyens rencontrées au sein des services déconcentrés.

Analyse FO : au moins, le niveau politique serait au courant ! Mais si la finalité est une nouvelle fois de raboter les missions pour les adapter aux moyens qui continuent à être sabrés, aucun progrès à attendre...

Clarifier les responsabilités (actualiser les chartes d'orientation, guides de relation entre directions régionales et départementales, ...)

Point de vue FO : il faudrait avant tout mettre de la cohérence entre ces documents d'orientations et les arbitrages issus des dialogues de gestion, et arrêter d'opposer les différents niveaux de services

Systématiser les études d'impact préalables pour les missions nouvelles ou faisant l'objet de modifications substantielles

Point de vue FO : se poser en amont la question des impacts des réformes, cela changerait... mais nous ne sommes pas dupes ! Quelle étude d'impact réussirait la gageure de démontrer l'efficacité, y compris sur les gains en ETP pour la sphère publique, des réformes ADS/ATESAT ? Et quelle prise en compte du volet social ?

Formuler, chaque année et pour chaque ministère (ou direction d'administration centrale), des propositions de hiérarchisation, de simplification et d'abandon de tâches et réaliser un bilan annuel dans ce domaine (qui pourrait être intégré aux documents fixant les priorités annuelles)

Analyse FO : Pourquoi pas de nouvelles missions... L'accent est mis sur la hiérarchisation (sous entendu, il y aura des choses qui ne pourront plus être faites), la simplification (moins de missions) ou l'abandon de tâches ! Qui assumera les évolutions (l'échelon local ou le national) ? Attention aussi à la vision « court-termiste » des orientations données aux services. L'annualité est de ce point de vue clairement insuffisante.

Mettre à la disposition des ministères les outils permettant le recours à l'interdépartementalité et à l'inter-régionalité

Pour FO, ce type de mutualisation n'est que la conséquence de la fragilisation des compétences et des moyens. Dès lors que l'échelon départemental reste le niveau de mise en œuvre de bon nombre de politiques publiques, la régionalisation ne doit pas être la norme.

Thématique n°2 Améliorer la mobilité interministérielle et la gestion des sureffectifs

Gestion des sureffectifs ? S'agit-t-il d'un excès d'effectifs alloués par rapport aux effectifs présents, d'un excès d'effectifs présents par rapport aux affectés, d'un écart entre les effectifs BBZ et les résultats du dialogue de gestion, ... ? Et si on parlait plutôt des effectifs nécessaires au bon exercice des missions de l'État, à l'intérêt général, à l'économie locale ?

Développer les plates-formes RH, l'usage des Bourses Régionales Interministérielle de l'Emploi Public.

Pour FO : la gestion du personnel est ministérielle comme les corps, en support aux compétences nécessaires au portage des politiques publiques. Les PFRH doivent être au service des ministères et pas d'une "interministérialité" qui se substituerait au rôle des ministères. Les postes vacants doivent faire l'objet d'une publication dans le tableau des postes vacants des ministères.

Les CAP doivent être consultées pour toutes les mobilités en position d'activité y compris vers un autre ministère. FO est par ailleurs opposée à toute nouvelle déconcentration de gestion.

Les agents déposant une demande de mutation, de changement d'affectation dans les cas de suppression de service ou de suppression de poste, seront déclarés prioritaires dans un cadre interministériel.

Analyse FO : les masques tombent : la MAP va donc entraîner des suppressions de services et de postes et le retour des « valeurs » de la loi mobilités. C'est bien une RGPP ++

Envisager la suppression ou un moratoire concernant l'indemnité de départ volontaire dans le cas où l'agent exerce des compétences rares.

FO considère que cette disposition est illégale. L'attribution de cette IDV se ferait suivant des critères discrétionnaires (on pénalise à des considérations hiérarchiques sur la compétence et la rareté), il n'y a donc pas égalité de droit.

Thématique n° 3 Dialogue de gestion et reporting

Mieux synchroniser les calendriers ministériels de dialogue de gestion

Bonne idée !

Désigner les préfets de région comme RBOP de tous les BOP déconcentrés des services placés sous leur autorité.

Deux bonnes idées de suite, impossible : heureusement qu'on nous a prévenus dès le début de la réunion que certaines propositions ne faisaient pas consensus même entre les participants du groupe de travail. FO, évidemment, ne peut accepter la mise sous tutelle des programmes ministériels.

Thématique n° 4 Les fonctions support

Validation de la formalisation systématique d'une convention de gestion dès qu'il y a une mutualisation afin de définir les attentes mutuelles, la prise en compte des contraintes, les niveaux de services attendus, la gouvernance.

Et si on le faisait déjà pour celles menées à la hussarde ces dernières années, et si on faisait un bilan des errements passés avant de poursuivre ?

Il serait indigeste de citer toutes les pistes d'actions proposées.

De l'écriture d'un « guide des visites ministérielles en DDI » à la rédaction d'une « note de problématique présentant les sujets qui sont identifiés et qui appellent des orientations » (sic !) il y a à boire et à manger...

Mais décidément rien qui ne fasse menu...

Rien qui ne donne un cap...

Rien qui ne laisse entrevoir le bout du tunnel...

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris